Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'exploitation d'Aux Bâtis, ainsqi que la loi m'y autorise, j'aurais voulu savoir si le bien-être animal pouvait être garanti, si un dispositif était prévu pour réduire les nuisances olfactives, s'il n'y avait aucun risque de pollution des sols avec les excréments de la volaille vu la densité de poulets au m2 et si cela correspondait aux valeurs que la Commune défend en terme d'exploitation agricole.

Très cordialement,  
--

Julie Louette